



Surveillance des communes

Surveillance des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

N/réf. : MMD/cgs

722/03

Ville de Genève Secrétariat général
Reçu le: - 1 OCT. 2003
Séance CA du:
Décision:
A traiter par: <i>Dany</i>
Copies: <i>A. Terrau</i> <i>DE</i> <i>SRH</i> <i>sc 11</i>

Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers administratifs
de la Ville de Genève
Case postale
1211 GENEVE 3

Genève, le 26 septembre 2003

Concerne : Constitution "d'un Fonds municipal de lutte contre le chômage principalement de longue durée" et adoption de son règlement

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la communication de votre commune du 9 septembre 2003, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux départements ou services suivants :

- Surveillance des communes, section financière
- Surveillance des communes, section juridique

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

La création d'un fonds devant être approuvée par décision de notre département (cf. art. 68 LAC), ce règlement ne pourra pas entrer en vigueur à l'échéance du délai référendaire, mais uniquement au lendemain de cette approbation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Myriam Matthey-Doret
Directrice

Copie pour information :
Office cantonal de l'emploi

Date d'affichage : 18 septembre 2003
Fin délai référendaire le : 28 octobre 2003